



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

S'LO

N° ID : 033-213302615-20230221-2023_02_20_002-DE

En exercice: 14
Présents : 10
Votants : 10 + 4
Absents : -excusés : 4
Procurations : 4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023_02_20-002

Objet : Demande de subvention de la DETR 2023

L'an deux mille VINGT TROIS, le 20 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée, Maire.

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjointes, M. MAMERT Jean-Michel, Mme FORESTIER Nathalie, M. BOUDOT Vincent, M. GATINEL Didier, M. DELAIRE Claude, Mme PIARDET Corinne, Mme BOUCHE Coralie, M. LAGARDE Conseillers Municipaux.

Absent :

Absents excusés : M PIARDET René, M. VILAIN Paul, M. BRINGART Christophe

Exclus :

Procurations : M VILAIN Paul à Mme BRETON Dorothée, M PIARDET René à Mme BITARD Céline ; M BRINGART Christophe à Mme MATHIEU Julie.

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 1

Madame le Maire présente au Conseil municipal des devis estimatifs pour la voirie :

- Aménagement sécurité VC 20/départementale collège à 18 635,00 € HT

- Aménagement sécurité Cours des Girondins – Ecole élémentaire à 22 727,00 € HT

Soit un total de 41 362 € HT (49 634,40 TTC)

Elle informe le Conseil municipal que la commune peut solliciter une demande au titre de la DETR 2023 pour financer ces opérations.

Le plan de financement est le suivant :

DETR.....12 408,60 €

Autofinancement communal.....37 225,80 €

TOTAL TTC.....49 634,40 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- D'APPROUVER la demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour les travaux de voirie et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires

Le Maire,
Fait à Lussac, le 20/02/2023

